

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16.12.2016, s'est réuni sous la présidence de Madame MONIER Marie-Pierre, Maire, le 21.12.2016, à 18 heures 30.

Présents : D. ROUSSET, A. FULCHIRON, F. TESTE, C. SOMAGLINO, S. BOREL, M.C. ROGEZ, L.AUTRAND, C. TORTEL, G. PIOLLET, R. MONTAGNIER, J. MOUTON

Absents excusés : M. VALLOT, A.M. CORRAND, M. CREPIN

Pouvoir de : A.M. CORRAND à G. PIOLLET, M. VALLOT à C.TORTEL,
Secrétaire de séance : C. TORTEL

Délibération n° 149-21/12/2016

DECISION MODIFICATIVE M14 - PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire explique qu'il y a une décision modificative (crédits supplémentaires) à prendre au chapitre 012 (charges du personnel) car les crédits alloués sont insuffisants.

Mme le Maire précise qu'il y eu des embauches suite à des remplacements en cours d'année.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Compte budgétaire 6411 (personnel titulaire)	+ 22 000
Compte budgétaire 2313 (travaux)	- 22 000

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent la décision modificative.

Délibération n° 150-21/12/2016

SUBVENTION CANTINE – DECISION MODIFICATIVE M14

Mme le Maire rappelle la situation de la cantine à savoir la démission des membres de l'association. L'Association fait appel à la commune pour une subvention de 10 000 €, ayant un bilan déficitaire et doit faire face aux charges de personnel et payer les licenciements.

Mme le Maire donne lecture du projet de délibération :

« Mme le Maire présente la situation financière actuelle de l'association gérant la cantine scolaire.

Face à une situation financière déficitaire et afin de faire face aux charges restant à payer et équilibrer les comptes de l'association, Mme le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 euros ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à la cantine scolaire afin de faire face à la situation financière déficitaire.

Cette somme fera l'objet d'un crédit supplémentaire au compte budgétaire 6574.

Mme le Maire explique que les crédits alloués au chapitre 65 sont insuffisants et qu'il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

Compte budgétaire 6574 (subventions de fonctionnement)	+ 10 000
Compte budgétaire 2313 (travaux)	- 10 000

Les conseillers approuvent la décision modificative par 8 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions.

S. BOREL demande si la commune reprenait le personnel communal.

M.C. ROGEZ précise que la municipalité a proposé au personnel licencié par l'association un poste dans la nouvelle organisation municipale de la cantine : une personne a accepté ; deux personnes ont refusé la proposition d'embauche.

CONVENTION D'HONORAIRES POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GERANCE DU CAMPING MUNICIPAL

Mme le Maire explique que cette question ne peut être traitée ce jour et est reportée à une prochaine séance.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Mme le Maire informe les conseillers que l'arrêté préfectoral nommant les membres a été reçu. Une convocation dont l'ordre du jour sera la composition du bureau sera adressée aux 16 membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 mn.

Signature des élus :

Le Maire,
M.P. MONIER

D. ROUSSET

A. FULCHIRON

F. TESTE

C. SOMAGLINO

S. BOREL

M.C. ROGEZ

L. AUTRAND

C. TORTEL

M. VALLOT
(pouvoir à C. TORTEL)

J. MOUTON

A.M. CORRAND
(pouvoir à G. PIOLLET)

G. PIOLLET

R. MONTAGNIER

M. CREPIN

